Le **PAP**
Plan d'**A**ccompagnement **P**ersonnalisé

Répondre aux besoins particuliers des élèves en EPS

*Le **PAP** concerne les élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages*

1

L'élève est reconnu comme ayant un trouble de l'apprentissage

2

L'équipe éducative établit la nature des difficultés scolaires

3

Le chef d'établissement présente le dossier au médecin de l'éducation nationale

4

Le médecin scolaire accorde la mise en place du PAP et donne des pistes pour adapter l'enseignement

5

Le professeur principal met en place les aménagements nécessaires puis diffuse aux collègues après signatures des parents et chef d'établissement

6

Le professeur d'EPS aménage son enseignement pour que l'élève puisse suivre le cours à son rythme et en fonction de ses difficultés

7

Le PAP est renouvelé chaque année et peut évoluer

PAP éduscol

Le **PPS**
Projet **P**ersonnalisé de **S**colarisation

Répondre aux besoins particuliers des élèves en EPS

*Le **PPS** est un document écrit qui permet de définir les besoins d'un élève en situation de handicap au cours de sa scolarité*

1

Face à certaines difficultés, l'équipe éducative invite la famille à constituer un dossier auprès de la MDPH

2

Les parents, conscients des difficultés, renseignent un dossier à la MDPH

3

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) reconnait un handicap

4

L'enseignant référent réunit l'équipe éducative qui renseigne l'outil Geva-Sco

5

La CDAPH arrête des décisions sur le suivi de scolarisation, dans lequel figure le PPS

6

Le professeur d'EPS met en œuvre l'aménagement en fonction des préconisations requises

7

L'élève poursuit sa scolarité avec une équipe de suivi de scolarisation (ESS) attentive à la cohérence des aménagements du PPS

PPS B.O.

Le **PPRE**
Programme **P**ersonnalisé de **R**éussite **E**ducative

Répondre aux besoins particuliers des élèves en EPS

*Le **PPRE** concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.*

1

L'élève rencontre des difficultés dans ses apprentissages.

2

L'équipe éducative dresse un bilan précis des besoins.

3

Le chef d'établissement met en place un programme sous forme de documents visant à formaliser et coordonner les actions.

4

Le PPRE est discuté avec les parents et présenté à l'élève.

5

Le professeur principal coordonne la mise en œuvre du PPRE.

6

Le professeur d'EPS contribue aux actions élaborées par l'équipe pédagogique, le plus souvent dans le cadre ordinaire de la classe.

7

L'élève poursuit sa scolarité en confiance par des apprentissages différenciés qui lui permettent de surmonter certains obstacles.

PPRE éduscol

Le **PAI**
Projet d'**A**ccueil **I**ndividualisé

Répondre aux besoins particuliers des élèves en EPS

*Le **PAI** concerne les élèves atteints de maladies chroniques, allergies et intolérances alimentaires*

1

L'élève souffre d'un trouble de santé « invalidant »

2

Le médecin traitant précise les besoins thérapeutiques de l'élève

3

La famille demande un Projet d'Accueil Individualisé auprès du chef d'établissement

4

Le médecin scolaire rédige le PAI en précisant les conditions d'accueil nécessaires

5

L'équipe pédagogique est informée des aménagements de scolarité, des traitements et des protocoles d'urgence éventuels

6

Le professeur d'EPS aménage son enseignement si nécessaire afin de garantir des conditions de pratique en toute sécurité

7

L'élève poursuit sa scolarité avec une équipe pédagogique attentive à ses troubles de santé

Circulaire PAI